Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL135_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL135_2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq novembre, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY.

Absents excusés
Mme BOUCHER (donne pouvoir à Mme RAULT), Mme KERPHÉRIQUE (donne pouvoir à M. RESMOND), Mme LE MEUR (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
Mme Lisa THOMAS

Secrétaire de séance : M. HAMON

Monsieur le Maire ayant regagné la salle du Conseil Municipal, la séance reprend sous sa présidence – Secrétaire Monsieur HAMON.

19- MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DE L'AVENUE GUSTAVE TERY EN RUE GUILLAUME GUEDO

5.5
Monsieur LEMASSON, rapporteur :

La dénomination des voies et espaces publics participe à la construction de l'identité d'une commune. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

L'une des voies de la commune porte actuellement le nom d' « Avenue Gustave Téry ».

Si Gustave Téry, né à Lamballe en 1870, a occupé une place dans l'histoire de la presse française, ses prises de position et certains de ses écrits ont également été marqués par un antisémitisme affirmé, participant à la diffusion de préjugés et de discours hostiles à l'égard des personnes juives.

Ces éléments historiques, aujourd'hui documentés, apparaissent en contradiction avec les principes d'égalité, de fraternité, de respect de la dignité humaine et de lutte contre toutes les formes de discrimination auxquels la commune est profondément attachée.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL135_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Aussi, le maintien de la dénomination « Avenue Gustave Téry » dans l'espace public apparaît aujourd'hui en contradiction avec les valeurs républicaines fondamentales de la commune et doit donc pouvoir être réinterrogé à la lumière des connaissances historiques.

Le changement de dénomination de voie proposé vise donc à répondre à des enjeux éthiques et historiques, et ainsi affirmer la volonté de la commune de vouloir honorer des figures locales ou nationales consensuelles.

Dans cette perspective, il est proposé de débaptiser « l'avenue Gustave Téry » et de la renommer « rue Guillaume Guédo ».

Guillaume Guédo (1927-2017) était un homme politique français ayant exercé les fonctions de Maire de Pléneuf-Val-André de 1959 à 2001. Originaire de Pontivy dans le Morbihan, ce pharmacien de profession s'est installé dans la commune en 1953 avant d'y effectuer une carrière municipale d'une longévité exceptionnelle de 42 ans.

Guillaume Guédo a profondément marqué la physionomie et le dynamisme de la commune. On lui doit notamment la stratégie de développement touristique axée sur le concept « TGV » : Tennis, Golf, Voile, visant à faire rayonner la station balnéaire tout au long de l'année.

Afin d'honorer sa mémoire, son investissement et son attachement à notre commune, il est donc proposé de donner son nom à la voie publique à renommer. Cette nouvelle appellation s'inscrirait dès lors dans la volonté municipale de promouvoir la mémoire de personnalité ayant œuvré pour la station tout en incarnant le respect des valeurs de la république.

Il est précisé que cette modification n'entraîne aucun changement de tracé, de l'emprise ou des caractéristiques physiques de la voie concernée.
La commune veillera à accompagner cette modification par une information adaptée des riverains afin de faciliter les démarches administratives résultant de ce changement d'adresse.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-30 et L. 2213-28,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite loi « 3DS », notamment son article 169,

Vu le décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition des données de dénomination des voies et de numérotation,

Vu le plan de situation de la voie concernée annexé à la présente délibération,

Considérant que l'une des voies de la Commune porte actuellement le nom de Gustave Téry (1870-1928), journaliste et publiciste français,

Considérant que, si Gustave Téry a pu incarner certaines positions de son époque, ses écrits ont été marqués par un antisémitisme affirmé,

Considérant que l'attribution d'un nom à une voie publique constitue un hommage public de la commune et doit refléter des valeurs républicaines fondamentales,

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL135_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Considérant que le maintien dans l'espace public d'un hommage à une personnalité ayant propagé des thèses racistes ou antisémites suscite des contestations légitimes et s'avère contraire aux valeurs que la commune souhaite promouvoir,

Considérant qu'il existe dès lors un intérêt public à débaptiser ladite voie publique,

Considérant la volonté de la municipalité de renommer la voie « rue Guillaume Guédo » pour honorer sa mémoire et son engagement en faveur de la commune de Pléneuf-Val-André ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le changement de dénomination de l'actuelle « avenue Gustave Téry » qui portera désormais le nom de « rue Guillaume Guédo » conformément au plan annexé à la présente délibération,**
- **Dire que les données d'adressage seront mises à jour, notamment dans la Base Adresse Nationale (BAN) et que la signalisation correspondante sera mise en place,**
- **Dire qu'une information spécifique sera adressée aux habitants concernés par la nouvelle dénomination.**

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.